



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2613

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Parc Sergent Blandan - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

**Absents excusés :** Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flacornèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

**Absents non excusés :** MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

**Séance publique du 21 novembre 2011****Délibération n° 2011-2613**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc Sergent Blandan - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations successives et notamment celle du 10 janvier 2011, le Conseil de communauté a approuvé des individualisations d'autorisation de programme afin d'engager les études préalables et de maîtrise d'œuvre, ainsi que les travaux de démolition et d'aménagement sommaire de l'esplanade du futur Parc Sergent Blandan.

Le montant total autorisé s'élève à 22 515 000 € en dépenses sur le budget principal.

Les études de viabilisation du site ont montré le besoin de recréer le réseau d'adduction d'eau potable nécessaire à la desserte des bâtiments conservés. La réalisation d'un réseau primaire d'eau potable doit intervenir rapidement entre les rues Victorien Sardou et du Repos pour permettre l'alimentation en eau des bâtiments occupés.

L'enveloppe autorisée doit être modifiée dans sa répartition entre les budgets pour tenir compte de l'actualisation des différents postes de dépenses. 300 000 € sont ainsi transférés du budget principal vers le budget annexe des eaux. La nouvelle répartition budgétaire est la suivante :

- sur le budget principal : 22 215 000 € TTC
- sur le budget annexe des eaux : 300 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**Approuve** la nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée en dépenses sur l'opération n° 1387 répartie comme suit :

- 22 215 000 € TTC sur le budget principal, soit une diminution de 300 000 €,
- 300 000 € TTC sur le budget annexe des eaux, soit une augmentation de 300 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.**